



FEDERATION DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

UNION NATIONALE DES SYNDICATS CGT DES CROUS
UNCGT CROUS



PROFESSION DE FOI

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE (CPN)

Scrutin du 6 décembre 2018

Le 6 décembre 2018, les personnels ouvriers des CROUS sont appelés à voter pour élire leurs représentants syndicaux au sein de la commission paritaire nationale (CPN) placée auprès du Président-e du CNOUS.

Les élections professionnelles du 6 décembre prochain constituent un moment important de la démocratie sociale dans les CROUS, le CNOUS et l'ensemble de la fonction publique. C'est un rendez-vous que vous ne devez pas manquer tant les enjeux aussi bien locaux que nationaux sont importants.

Pourquoi voter CGT ?

Une CGT à vos côtés

- ⇒ Car nous sommes à l'écoute des agents, nous portons leurs revendications.
- ⇒ Nous négocions pour obtenir des avancées ! Et luttons si besoin pour défendre l'emploi, la dignité et les conditions de travail.

Une reconnaissance du travail, la CGT a obtenu depuis 2014 :

- ⇒ Une nouvelle grille indiciaire au 1er janvier 2015.
- ⇒ Un Plan de requalification des métiers du 18 mars 2015 (les collègues ont été requalifiés sur le métier réellement exercé).
- ⇒ La fonctionnarisation des personnels ouvriers avec la signature du protocole d'accord du 4 mai 2017.
- ⇒ La négociation pour l'augmentation des taux de promotion par tableau d'avancement et liste d'aptitude.
- ⇒ L'obtention d'une enveloppe de 4 millions d'euros pour la revalorisation des grilles indiciaires dès 2019.

LE ROLE DE LA CPN

Elle coordonne et harmonise les règles statutaires des personnels ouvriers au sein des CROUS.

Elle est une instance consultative chargée d'examiner les questions liées :

- aux demandes de mutations inter-CROUS présentées par les agents,
- aux conflits collectifs du travail non résolus au plan local,
- aux litiges nés d'une difficulté d'interprétation des dispositions nationales au plan local,
- aux actions de formation.

Votre confiance et votre fidélité, nous ont permis de gagner de nouveaux droits dont la FONCTIONNARISATION pour les PO après 35 ans de lutte !

Donnez la majorité à la CGT pour défendre le service public et gagner de nouveaux droits.



Votez et faites voter CGT le 6 décembre !

NOS REVENDICATIONS POUR LES PERSONNELS OUVRIERS



Augmentation de nos salaires !

- Début des grilles indiciaires à 1800€ minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400€.
- Dégel de la valeur du point d'indice.
- Alignement des grilles indiciaires PO sur celle de la fonction publique.
- Augmentation de l'indemnité Spéciale Forfaitaire (ISF).
- Application systématique des revalorisations et de la réglementation de la Fonction Publique aux personnels ouvriers comme le PPCR.
- Intégration des primes dans le calcul de la pension de retraite.
- Réduction des temps d'avancement d'échelon.
- L'abrogation du jour de carence.
- Pas un euro de moins sur nos salaires, pas un jour



L'amélioration des conditions de travail

- Le droit au respect de chacun et une reconnaissance au travail.
- L'arrêt de toute forme d'harcèlement.
- Une vraie qualité de vie au travail
- Non à la polyvalence accrue et à la surcharge de travail.
- Non à la nouvelle politique de sites, un seul site d'affectation.
- Pour le respect des conditions de travail et pour des objectifs clairement atteignables, assez du management autoritaire et contradictoire.
- Le remplacement systématique de toutes les absences.



Une réelle politique de santé et sécurité au travail

- La mise en place urgente d'un plan d'action national pour stopper l'explosion des accidents de travail et des maladies professionnelles.
- Pour une prise en compte de la pénibilité dans tous les métiers.
- Stop aux licenciements pour inaptitude avec une réelle politique de reclassement.

Action sociale

- Un budget de l'action sociale de 3% minimum de la masse salariale.
- Une prise en charge totale de la mutuelle santé.
- Une politique d'action sociale au niveau national.
- Un accompagnement plus efficace pour les collègues en difficulté.



Le droit à un déroulé de carrière pour toutes et tous

- La titularisation des personnels ouvriers non communautaires.
- Augmentation significative des taux de promotions par tableau d'avancement et liste d'aptitude.
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Maintien du plan de requalification car trop d'agents sont restés sur le carreau.
- Des formations notamment dans le cadre de reconversions professionnelles (changement de métier).
- Pour un nouveau plan de résorption de la précarité et la titularisation des contractuels.
- Le respect du taux d'emploi de 6% de travailleurs handicapés prévu par la loi du 11 février 2005.



Votez et faites voter CGT le 6 décembre !